

REGLEMENT 2021

L'Echappée du Col de la Loze est une épreuve de cyclisme sur route organisée par le Club des Sports de Méribel le 14 août 2021.

Cette épreuve comporte au choix :

- Une montée chronométrée contre la montre.
- Une montée découverte non chronométrée (VAE autorisés)

CONDITIONS DE PARTICIPATION :

La participation à ces épreuves est ouverte à toutes et tous, licenciés et non licenciés, âgé de 16 ans minimum le jour de la compétition.

Chaque participant devra présenter un certificat médical datant de moins de 3 ans au jour de la course, spécifiant clairement la non contre-indication à la pratique du cyclisme en compétition, ou d'une licence FFC ou FSGT en cours de validité.

Pour les personnes âgées de moins de 18 ans le jour de la compétition, une autorisation parentale est nécessaire.

Tous les **coureurs majeurs** devront présenter leur **Pass sanitaire** au moment du retrait des dossards.

⇒ Le Pass sanitaire consiste en la présentation, via un QR code (version papier ou numérique) d'une preuve de non contamination du Covid, parmi les trois suivantes :

- **Un Test PCR ou antigénique négatif de moins de 48h** (les auto-tests sont exclus)
- **Un certificat de vaccination** : à la condition que les personnes disposent d'un schéma vaccinal complet : 1 semaine après la 2e injection pour les vaccins à double injection ; 4 semaines après l'injection pour les vaccins à une seule injection ; 1 semaine après l'injection pour les vaccins chez les personnes ayant eu la Covid.
- **Une certification de rétablissement** : Le résultat d'un test RT-PCR ou antigénique positif attestant du rétablissement de la Covid, datant de plus de 11 jours et de moins de 6 mois.

LE PARCOURS :

Départ : Les Allues

Arrivée : Col de la Loze

Distance : 15km / Dénivelé positif : 1204m

SECURITE :

Une partie de la course se déroulera sur une route ouverte à la circulation. Chaque coureur devra respecter le code de la route. Le coureur ne respectant pas ces obligations sera tenu seul responsable des conséquences de ces manquements.

Pour des questions de sécurité, aucune descente du col ne sera autorisée du côté de Méribel avant l'arrivée du dernier participant.

MATERIEL OBLIGATOIRE :

Les coureurs devront obligatoirement être équipé d'un casque homologué pour la pratique du cyclisme.

Les VAE sont autorisés sur la montée découverte non chronométrée.

AFFAIRES DE RECHANGE :

Les participants devront mettre leurs affaires dans un sac, et le déposer à l'organisation au moment du retrait des dossards, au plus tard 15min avant le premier départ des courses. Ces affaires seront montées par l'organisation à l'arrivée au Col de la Loze.

CAS DE DISCALIFICATION :

- Les personnes ne respectant pas le tracé du parcours seront disqualifiées.
- Les personnes ne respectant pas le code de la route seront disqualifiées.
- Les personnes jetant des détritrus sur le parcours seront disqualifiées.

INSCRIPTIONS :

- Le nombre de place est limité à 500 personnes réparties sur les deux courses.
- Les inscriptions seront gérées par le site : www.eventicom.fr
- Les inscriptions en ligne seront ouvertes jusqu'au **vendredi 13 août à 18h.**
- Les inscriptions sur place (aux Allues) seront possibles le matin de la course, de 8h00 à 8h45, avec un supplément de 5€ pour la montée chronométrée. Pas de supplément pour la montée non chronométrée.
- Chaque inscription donne droit à une plaque de guidon personnalisée, pour toute inscription en ligne **avant le 31 juillet.** Pour toute inscription passée après cette date, une plaque non personnalisée sera remise.
- Le prix de l'inscription est de 15 € pour la montée chronométrée, et 10 € pour la non chronométrée (découverte) avec un ravitaillement à l'arrivée et cadeau d'accueil. Pour la montée par équipe, le tarif est de 15 € par personne, avec 3 coureurs minimums.
- L'inscription est ferme et définitive. Aucun remboursement ne sera effectué pour quelque motif que ce soit.

RETRAIT DES DOSSARDS ET DEPART :

Les retraits des plaques de cadre pour la montée découverte se feront de 8h00 à 9h00 aux Allues.
Départ individuel de la montée découverte à 9h 30.

Retrait des plaques de cadre et transpondeurs pour la **montée chronométrée** de 8h30 à 9h30 pour un départ contre la montre à partir de 10h00.

CLASSEMENT ET RECOMPENSES :

Seule la montée chronométrée fera l'objet d'un classement selon les catégories suivantes :

HOMMES

- 16 – 18 ans
- 19 – 30 ans
- 31 – 40 ans
- 41 ans et +

FEMMES

- 16 – 18 ans
- 19 – 30 ans
- 31 – 40 ans
- 41 ans et +

Les 3 meilleurs temps scratch seront récompensés de la manière suivante :

HOMMES

- 1^{er} : Prize money de 200€
- 2^{ème} : Prize money de 100€
- 3^{ème} : Prize money de 50€

FEMMES

- 1^{er} : Prize money de 200€
- 2^{ème} : Prize money de 100€
- 3^{ème} : Prize money de 50€

Classement par équipe avec le temps des 3 premiers coureurs de l'équipe, scratch, sans distinction de sexe :

- 1^{ère} équipe : prize money de 300€
- 2^{ème} équipe : prize money de 200€
- 3^{ème} équipe : prize money de 100€

ASSURANCES :

Conformément aux dispositions de l'article L321- 4 du Code du Sport, l'organisation insiste sur l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels la participation à cette manifestation peut les exposer. Il appartient aux participants de se garantir pour ce type de dommages. Les licenciés doivent vérifier auprès de leur assureur qu'ils sont bien couverts de manière suffisante pour les dommages corporels encourus lors de leur participation à ce type d'épreuve. Dans le cas contraire, il est de leur intérêt, ainsi que celui des non licenciés, de souscrire une assurance individuelle accident auprès de l'assureur de leur choix.

Ni l'organisateur ni son assureur ne couvrent les dommages que pourraient subir le matériel et les équipements des participants, notamment en cas de chute ou de vol. Il incombe à chacun de se garantir contre ce type de risque auprès de l'assureur de son choix. Les participants reconnaissent la non-responsabilité des organisateurs pour la surveillance des biens ou objets personnels en cas de vol ou de perte. Les objets, accessoires ou vélos remis à des tierces personnes (membre de l'organisation ou non) le seront sous l'entière responsabilité du participant déposant.

Le participant renonce à intenter toute action envers l'organisation, en vue d'obtenir réparation d'un dommage matériel ou corporel, de toute nature, dont il aurait pu être auteur ou victime dans le cadre de l'épreuve.

DROIT A L'IMAGE :

Tout participant à L'Echappée du Col de la Loze autorise expressément les organisateurs et leurs ayants droits ou ayants cause tels que les partenaires et médias à utiliser les résultats, images, vidéos, sur lesquelles il pourrait apparaître à l'occasion de l'épreuve, sur tous les supports y compris les documents promotionnels et publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi.

Tout désaccord devra être signalé à l'organisateur par courrier avant l'épreuve.

L'organisateur, ses ayants droits et ayants cause s'interdisent toute exploitation préjudiciable à la dignité des participants.

CNIL :

L'organisateur s'engage à respecter la confidentialité des données personnelles communiquées par les participants à l'épreuve, et à les traiter dans le respect de la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978.

Les informations recueillies auprès des participants sont enregistrées et utilisées par l'organisateur pour assurer le parfait traitement de leur participation à l'épreuve et pour personnaliser la communication.

ACCEPTATION DU REGLEMENT :

Le concurrent déclare sur l'honneur avoir pris connaissance du règlement au moment de l'inscription et des modalités cités ci-dessus. Il décharge l'organisateur de tous les problèmes susceptibles de survenir durant le déroulement de la course.

CONDITIONS DE REMBOURSEMENT :

En cas d'annulation de l'évènement pour les raisons de la crise sanitaire, les frais d'inscription seront intégralement remboursés.